



CALENDRIER DE COLLECTE DES DECHETS 2019

Pour des raisons de sécurité, les bacs doivent être sortis la veille de la collecte et rentrés dès que possible après le passage du camion collecteur.

29 bis rue de la gare - 78890 GARANCIERES

Téléphone : 01.34.86.65.49

Télécopie : 01.34.86.58.61

Mail : sieed-gara@orange.fr

Internet : www.sieed.fr

Facebook : Sieed Ouest Yvelines

A NOTER



Pneus (voiture - moto)

Rapportez-les chez un distributeur (magasins, garagistes...)

Déchets électriques et électroniques

Rapportez les en magasin ou en déchèterie pour le recyclage



Piles, ampoules, néons

Les magasins vendeurs de ces articles doivent reprendre les produits usagés.

Déchets toxiques

Les produits d'entretien (maison, jardin, véhicules), de bricolage et décoration, les aérosols, les produits d'entretien de piscine, les produits de cheminée, chauffage et barbecue, huile de friture (étiquetez la bouteille), huile de vidange (également reprise par les garagistes)... sont à rapporter en déchèterie.



Médicaments

Rapportez les dans une pharmacie.



Ordures Ménagères (Bac vert) : VENDREDI MATIN

Il contient tous les déchets non recyclables. Ceux-ci doivent être jetés dans un sac poubelle. Les bacs doivent être sortis la veille de la collecte.

Sont concernés : les sachets plastiques, les barquettes plastiques, les sacs, les pots, le polystyrène, les pots de fleurs et barquettes, les déchets plastiques et les papiers spéciaux (carbone, sulfurisé...).

Emballages (Bac à couvercle jaune) : VENDREDI MATIN

Il contient tous les emballages recyclables à jeter en vrac, pas dans un sac ni empilés. Les bacs doivent être sortis la veille de la collecte.

Sont concernés : les bouteilles et flacons en plastique ou en métal, les boîtes de conserve, les cartons, les briques alimentaires, les papiers ordinaires (journaux, prospectus, courriers...) ôtés de films plastiques.



Déchets végétaux (Bac gris à couvercle vert ou sacs) : MERCREDI MATIN

COLLECTE EFFECTUEE DU 3 AVRIL AU 11 DECEMBRE

Les fagots doivent pouvoir être portés par une personne seule et liés par une ficelle végétale biodégradable. N'ajoutez aucun élément plastique (lien, bâche...) et ne mettre ni terre ni sable. Ne pas mettre plus de 1m3 par semaine (pour les gros volumes, les apporter en déchèteries). Ceux-ci doivent être sortis la veille de la collecte.



Encombrants

Deux collectes sont prévues dans l'année :

JEUDI 27 JUIN

MARDI 26 NOVEMBRE

(dates sous réserve modification)

Le conseil : avant de jeter meubles, livres... en déchèteries ou dans votre poubelle... cherchez à donner à des associations (Restos du cœur, Emmaüs, Croix-Rouge...).



La collecte du verre

Une colonne à verre est située **rue côte du Louvre, près du local technique.**

Jetez uniquement du verre d'emballage : bouteilles, flacons, bocaux, pots...

La bonne recette pour le compostage

Déchets de cuisine : coquille d'œufs ou de noix écrasées, restes et épluchures de fruits et légumes, filtre et marc de café, sachet de thé, restes de repas (fromage, viande, poisson), cendres et sciures, essuis-tout, serviettes en papier, feuilles de journal salies par des épluchures

Déchets du jardin : tontes de pelouse, taille d'arbustes, déchets du potager, fleurs fanées, feuilles mortes et plantes;

A ne pas mettre : noyaux, coquillages, balayures, os et arêtes, plantes malades et mauvaises herbes grainées, les tailles de conifères et de lauriers.

Le conseil : afin de réduire la production de déchets verts, il est fortement conseillé de ne pas ramasser l'herbe coupée (méthode mulching) et d'utiliser des composteurs, avant d'apporter ses déchets végétaux en déchèterie où à la collecte devant sa porte.



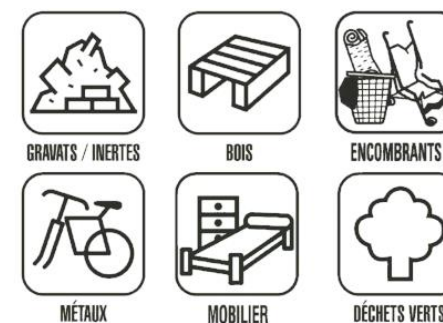
Guide du tri en déchèterie



Rapportez **en illimité** :



Limités à 24 m3 par an



Outre celle de Houdan, le SIEED met à votre disposition trois déchèteries à Méré, Garancières et Boutigny-Prouais. **Au préalable, vous devez vous munir de votre badge d'accès que vous obtiendrez via le formulaire disponible sur le site internet du SIEED ainsi que celui de la commune.**



Déchèterie de HOUDAN
Chemin d'Anet
VC 2 (direction ZA Prévôté)

Horaires :
Vendredi/Samedi/Lundi
De 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Dimanche de 9h00 à 13h00

En cas de doute sur un objet, n'hésitez pas à vous reporter sur les différents documents fournis par le SIEED ou la mairie, ainsi que sur les sites internet de ces structures.